



## Société de recouvrement de dettes (aussi)

Par **synthetim**, le **28/01/2009** à **16:52**

Bonjour,

Tout d'abord, sachez que je suis belge mais comme je trouve votre communauté très efficace, je poste chez vous...

Voilà le problème :

Le 04/06/2008, je déménageais. Peu de temps avant, j'avais pris un abonnement à internet dans une boîte dont je tairai le nom.  
C'était sans savoir que la connexion était comprise dans le loyer de mon nouveau logement...  
Et comme j'ai franchement la tête en l'air, j'ai complètement oublié de signaler à mon ancien FAI mon désir de clôturer mon dossier.

Bref... Il y a peu, je reçois une lettre d'un huissier de justice me réclamant une somme astronomique pour quatre factures impayées.

Ma question est la suivante :

Le FAI en question ne devait-il pas tenter de me contacter par d'autres moyens avant d'en arriver là? Téléphone, recommandé?

Quels arguments puis-je mettre en avant dans ma situation?

Merci d'avance.

Par **ellaEdanla**, le **28/01/2009** à **16:55**

Bonjour,

[citation]Tout d'abord, sachez que je suis belge mais comme je trouve votre communauté très efficace, je poste chez vous... [/citation]

C'est très gentil à vous mais votre cas relève du droit belge.

Mais peut-être qu'il y a parmi nous un spécialiste en droit belge... Je vous le souhaite en tout cas !

Bon courage,

Cordialement.

Par **synthetim**, le **28/01/2009** à **16:56**

Merci beaucoup.

J'en espère autant.

Par **synthetim**, le **28/01/2009** à **19:09**

up...

Par **synthetim**, le **29/01/2009** à **14:28**

re uo